

08/04/2024

Communiqué de presse

# Élections consulaires 2024 à la CCI

## Affichage des listes électorales jusqu'au 30 avril 2024

---

Le renouvellement des membres consulaires de la Chambre de commerce et d'industrie aura lieu le 5 décembre 2024. Jusqu'au 30 avril 2024 inclus, les listes d'électeurs sont tenues à disposition dans les mairies et consultables sur le site internet de la CCI. **Les ressortissants sont invités à vérifier leur présence sur ces listes afin de pouvoir voter.**

### Qui peut élire les membres consulaires ?

Toutes les personnes physiques (entreprises individuelles) ou morales (sociétés) en activité inscrites au RCS en A (commerçant) ou B (société commerciale) et exerçant une activité à la date d'établissement des listes électorales (26 mars 2024), peuvent élire les membres consulaires.

(Délibérations n°168 et n°169 du 19 août 2021, disponibles sur [www.juridoc.gouv.nc](http://www.juridoc.gouv.nc))

### Consulter les listes

Deux listes – liste de personnes physiques et liste de personnes morales – sont consultables jusqu'au 30 avril 2024 inclus.

- Soit dans la mairie du siège de l'entreprise,
- Soit sur le site internet de la CCI : <https://www.cci.nc/elections-consulaires-2024>

Chaque liste est classée par commune du siège social déclaré au RCS puis par ordre alphabétique.

La liste des personnes physiques concerne les entreprises individuelles immatriculées au RCS en catégorie A (c'est-à-dire les patentés) exerçant une activité au 26 mars 2024.

La liste des personnes morales concerne les sociétés immatriculées au RCS en catégorie B exerçant une activité au 26 mars 2024.

### Réclamations

Toute réclamation devra être formulée jusqu'au 30 avril 2024 inclus à la CCI :

- Par mail en précisant numéro RID, dénomination sociale, nom, prénom et date de naissance : [cci@cci.nc](mailto:cci@cci.nc), copie [j.rodriquez@cci.nc](mailto:j.rodriquez@cci.nc)
- Par courrier (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse : ELECTIONS CCI-NC 2024 – BP M3 – 98846 Nouméa Cedex.